

Septembre 2025

En accord avec le conseil municipal de Diou, notre société, VALOREM, a étudié la possibilité d'implanter de nouvelles éoliennes sur la commune. Cette lettre d'information présente les grandes lignes de ce projet, dont le début de chantier aura lieu en août 2026 et sera mis en service en juin 2027.

VALOREM, UN SPÉCIALISTE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Depuis 1994, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables (vent, soleil, eau...). Groupe français indépendant, fort de plus de 540 collaborateurs, nous intervenons du développement de projets jusqu'à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables.

Comme vous l'aviez certainement lu dans nos précédentes lettres d'information, VALOREM a développé et construit le parc éolien de Reuilly et Diou Énergies. Mis en service en début d'année 2020, il est situé sur les communes de Reuilly (7 éoliennes) et Diou (2 éoliennes).



UN NOUVEAU PROJET SUR VOTRE COMMUNE

En 2019, VALOREM a proposé au conseil municipal de Diou d'étudier la possibilité d'installer d'autres éoliennes, sur une zone au sud-ouest de la commune.

Avec l'accord des élus, les études de faisabilité ont été lancées fin 2019 et ont abouti, en avril 2021, au dépôt de la demande d'autorisation du projet. Ces études, réalisées par des experts indépendants, ont dressé un état des lieux du site au travers de différentes thématiques.

VALOREM les a analysées et a proposé l'**implantation de 3 nouvelles éoliennes**, venant en densification des parcs éoliens d'Aubigeon et Pelures Blanches. Celles-ci seront situées à **plus de 895 mètres des premières habitations**.

CHIFFRES CLÉS



3 éoliennes
de 3,78 MW maximum



11,34 MW
Puissance totale
maximum



29,5 GWh/an
Production moyenne

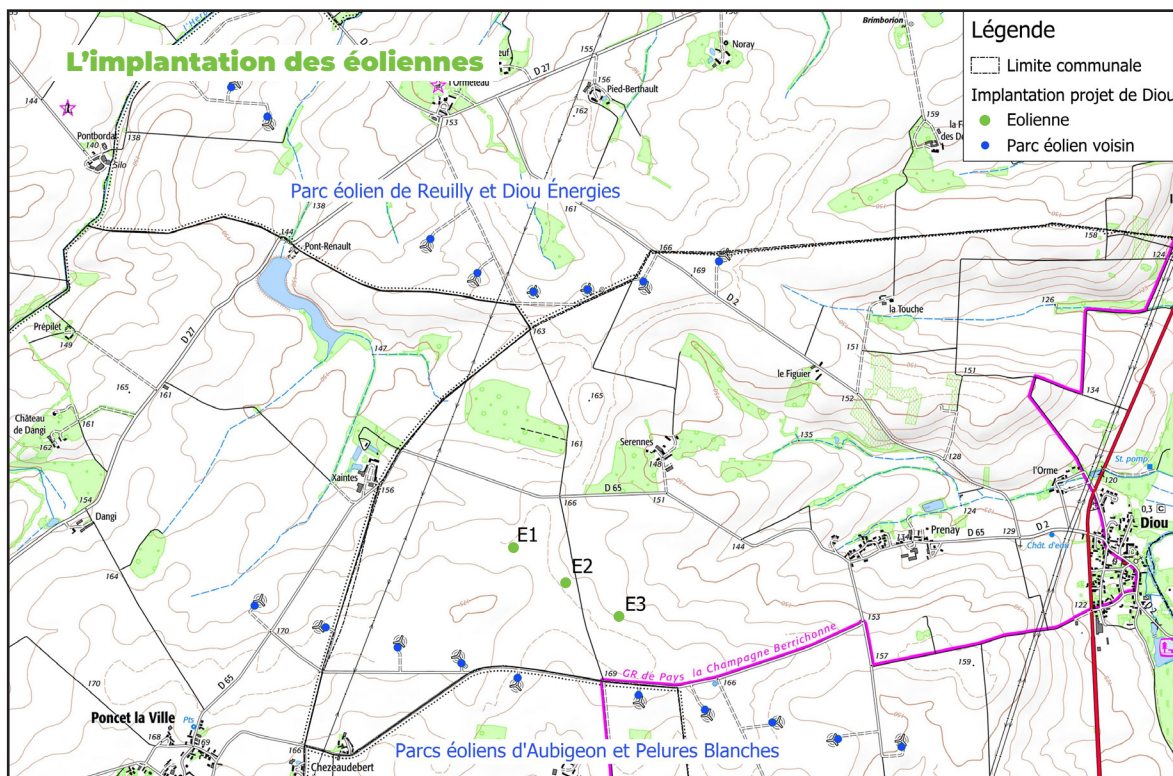


171,5 m
Hauteur maximale en bout de pale



soit la consommation annuelle
de **6 470 foyers**
Source : ENEDIS 2023





DU RECOURS À L'AUTORISATION DÉFINITIVE

En juin 2022, le projet a obtenu son autorisation environnementale. Toutefois, en octobre de la même année, un recours a été déposé à son encontre. Après examen, la cour d'appel a rendu une décision favorable au projet à la fin de l'année 2024. Le projet étant désormais autorisé, les premières phases de préparation du chantier commencent à être organisées.

Retrouvez ci-dessous une frise chronologique présentant les étapes déjà franchies et celles à venir :

2019 - 2020

Premier contact
avec la mairie
Études de faisabilité

2022

Instruction du dossier et
consultation publique
Notification d'un recours
auprès de la Cours d'Appel
Administrative de Bordeaux

Août 2026

Début du chantier

Avril 2021

Dépôt du dossier
d'autorisation
environnementale

2024 - 2025

Jugement et avis
de la Cours d'Appel
Administrative de Bordeaux

Juin 2027

Mise en service et
exploitation du parc

Votre contact VALOREM

Tara HERVE-FRANCHART, cheffe de projets
1 Rue Eugène Varlin 44100 Nantes
06 09 45 31 33
tara.herve-franchart@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com



VALOREM

Lettre d'information / Septembre 2025
Commune de Diou
Directeur de la publication et impressions :
VALOREM